

Baccalauréat général
Enseignement de spécialité d'arts plastiques
Épreuve écrite
Épreuve de culture plastique et artistique
Sujet zéro n° 2

Durée de l'épreuve : 3 h 30 min

Introduction

La nouvelle définition de la partie écrite de l'épreuve de l'enseignement de spécialité répond au souci de mieux croiser dans l'examen d'une part les acquis de culture artistique que brassent les questionnements des programmes sur l'ensemble du cycle — et pas seulement un « programme limitatif » —, d'autre part la maîtrise d'éléments de méthodes et de théories accessibles au niveau d'un lycéen, le tout ancré dans les compétences travaillées dans les programmes de la discipline. L'enjeu majeur réside dans le fait de pouvoir engager une évaluation équilibrée et articulée entre ces trois dimensions. Il s'agit aussi de proposer à l'examen des types d'écrits diversifiés, liés à la discipline et mobilisant les bénéfices d'une formation scolaire.

Les propositions de sujets zéro ne constituent pas une forme figée : les corpus pourront ne pas se limiter systématiquement à trois œuvres, mais n'excéderont jamais cinq ; les parties 1 et 2 pourront tirer le fil d'une problématique partagée ou explorer plusieurs axes. Toutefois, le rapport entre le nombre d'œuvres, de documents, leur densité et le temps disponible pour composer est une préoccupation constante. La préparation des élèves à cet écrit gagnera à leur permettre de raisonner l'utilisation des 3 h 30 de l'épreuve.

Pour cette raison, le format des deux sujets au choix de la deuxième partie est fixé à une ou deux pages attendues du candidat. De même, l'axe de travail indiqué pour la première partie ou la formulation des consignes pour les sujets A et B de la deuxième partie sont susceptibles d'être réglées à partir des analyses conduites à l'issue de chaque session.

Rappels des textes réglementaires

- **Arrêté du 19-7-2019 publié au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019, programme de l'enseignement de spécialité en arts plastiques, cycle terminal, classe de terminale**

Extrait :

« Des questions limitatives, régulièrement renouvelées, sont publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, elles s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées tout au long du cycle terminal. Elles sont reliées aux champs de questionnements des programmes qu'elles éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles. »

- **Note de service n° 2020-024 du 11-2-2020, BOEN spécial n° 2 du 13 février 2020, épreuve de l'enseignement de spécialité « arts » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat**

Les extraits des dispositions prévues par cette note et définissant l'épreuve sont présentés dans chaque « sujet zéro ».

- **Note de service du 27-4-2020 publiée au BOEN n°21 du 21 mai 2020, œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale**

Extrait :

« Le programme de l'enseignement de spécialité d'arts plastiques de la classe terminale institue des questions limitatives, régulièrement renouvelées, et publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, les questions limitatives s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées

tout au long du cycle terminal. Elles sont reliées aux champs de questionnements des programmes qu'elles éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles.

Leur approche est conduite :

- à partir du champ des questionnements plasticiens, structuré autour de trois domaines d'étude, et du champ des questionnements artistiques interdisciplinaires ;
- en mobilisant les compétences travaillées des programmes d'arts plastiques du lycée.

Études de cas communes à tous les élèves, elles ne constituent pas un corpus auquel se limiterait la culture plastique et artistique en classe terminale. Mobilisant certaines dimensions et problématiques spécifiques de la création artistique, elles permettent d'éclairer de manière spécifiques et opportunes divers questionnements travaillés par les programmes de l'enseignement de spécialité. Elles sont ainsi régulièrement articulées à d'autres références, choisies par le professeur pour nourrir et jalonner le parcours de culture plastique et artistique, dont la mise en œuvre est opérée tout au long du cycle terminal. »

Rappel du cadre réglementaire

Note de service n° 2020-024 du 11-2-2020

BOEN spécial n° 2 du 13 février 2020

L'épreuve est organisée en deux parties.

Première partie (traitée par tous les candidats) : **analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

Le candidat conduit une réflexion argumentée portant sur un aspect de la création artistique, induit par un corpus de 3 à 5 œuvres (reproduites en annexe) et une consigne. Les œuvres du corpus, dont une partie est issue des questions limitatives de terminale, se relie principalement aux questionnements plasticiens et artistiques interdisciplinaires des programmes.

Deuxième partie (le candidat traite au choix l'un des deux sujets proposés) :

- **Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art**

Le candidat rédige un commentaire critique d'une à deux pages à partir d'un document (textuel, visuel ou combinant les deux aspects) relatif à l'art et accompagné d'une consigne reliée plus particulièrement aux questionnements artistiques transversaux du programme.

- **Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition**

À partir d'une consigne, reliée aux questionnements du programme portant sur les domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique, le candidat choisit une œuvre parmi le corpus de la première partie de l'épreuve

Barème et notation

Notation sur 20 points répartis comme suit :

- *la première partie est notée sur 12 points ;*
- *la deuxième partie est notée sur 8 points.*

L'usage de tout appareil électronique est strictement interdit.

- **Première partie** (*à traiter par tous les candidats*) : **analyse méthodique d'un corpus d'œuvres et réflexion sur certains aspects de la création artistique**

À partir de la sélection d'au moins deux œuvres du corpus que vous analysez, développez une réflexion personnelle, étayée et argumentée, sur l'axe de travail suivant : **la nécessité ou le désir de la création à plusieurs.**

Vous élargirez vos références à d'autres œuvres de votre choix.

- 3 documents en annexe 1

- **Deuxième partie** (*sujet A ou B au choix du candidat*)

Sujet A : commentaire critique d'un document sur l'art

En vous appuyant sur le document du GRAV et le programme qu'il propose, indiquez à quels enjeux répond le choix de certains artistes **d'exposer hors les murs des galeries ou des musées.**

- 1 document en annexe 2

Ou

Sujet B : note d'intention pour un projet d'exposition (*le candidat choisit une des œuvres du corpus du sujet de la première partie pour développer son projet*)

Proposez un projet d'exposition soulignant **la dimension collaborative d'une création artistique.**

Annexe 1 (document 1)



Andy Warhol et Jean-Michel Basquiat, *Win \$ 1'000'000*, peinture acrylique, sérigraphie et craies grasses sur toile, 172,72 x 289,66 cm, 1984.
Collection Bischofberger.

Annexe 1 (document 2)



Niki en train de tirer à l'impasse Ronsin, Paris (avec son compagnon Jean Tinguely et un homme non identifié à genoux), séance du 26 juin 1961, photographie Shunk-Kender. Niki Charitable Art Foundation.



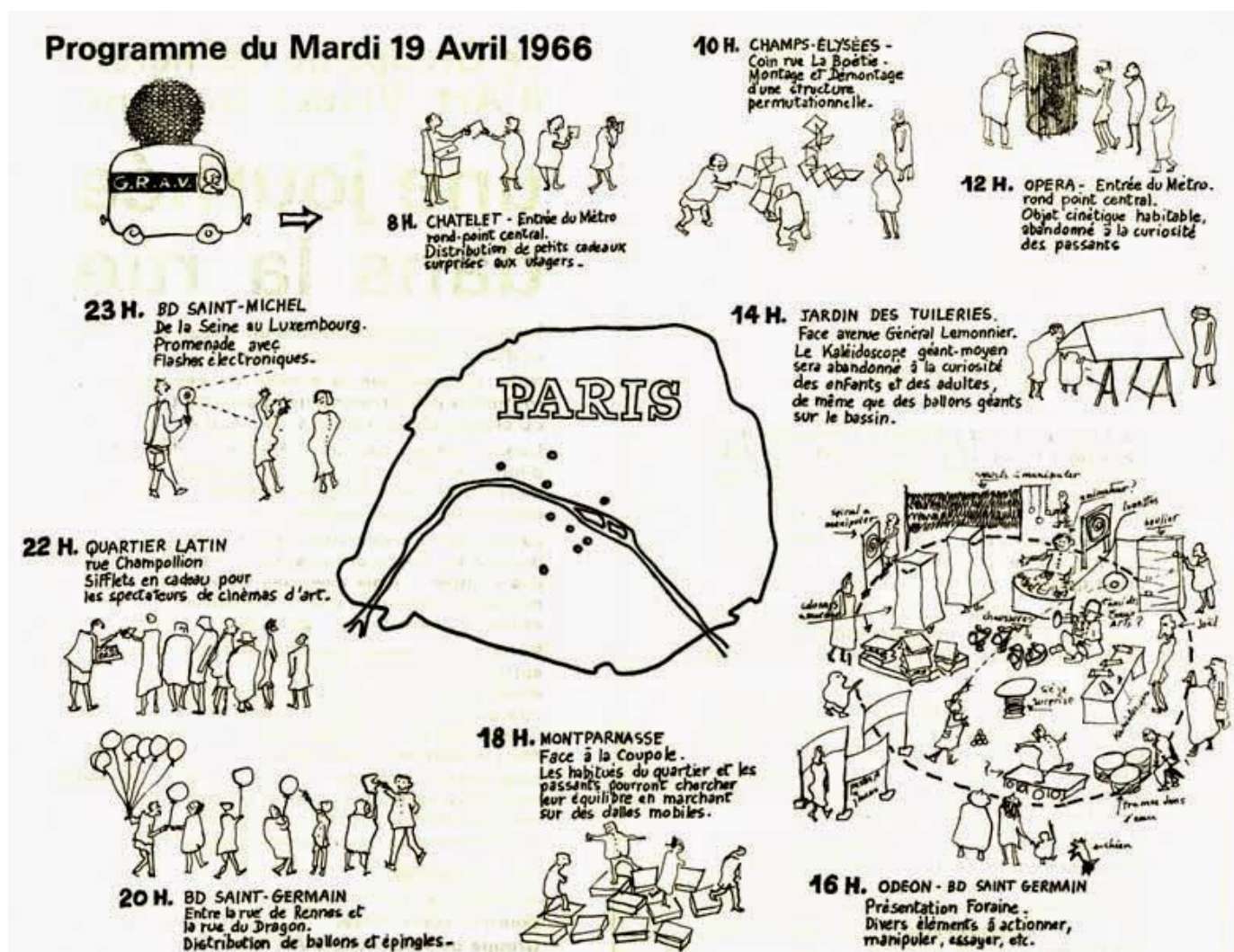
À titre indicatif l'œuvre produite : Niki de Saint Phalle (1930-2002), *Tir, séance 26 juin 1961*, plâtre, métal, acrylique et objets divers sur bois, 322 x 210 x 35 cm. Nice, MAMAC-Musée d'art moderne et contemporain.

Annexe 1 (document 3)



Sophie Taeuber-Arp, Jean Arp, Theo van Doesburg, *L'Aubette, le Foyer-bar*, Strasbourg, 1926-1928. Photo © Michel Bayer.

Annexe 2 (document)



Programme du GRAV pour « Une journée dans la rue », mardi 19 avril 1966, fonds Pierre Restany – Archives de la critique d'art

Indications complémentaires au document :

En juillet 1960 est fondé, à Paris, le Centre de Recherche d'Art Visuel. Il devient rapidement le GRAV — Groupe de Recherche d'Art Visuel — réunissant :

- Horacio Garcia Rossi (né à Buenos Aires, Argentine, en 1929 – mort à Paris en 2012),
- Julio Le Parc (né à Mendoza, Argentine, en 1928),
- François Morellet (né à Cholet, France, en 1926 – mort à Cholet en 2016),
- Francisco Sobrino (né à Guadalajara, Espagne, en 1932 – mort à Bernay, France, en 2014),
- Joël Stein (né à Saint-Martin-Boulogne, France, en 1926 – mort à Foucarville, France, en 2012)
- Jean-Pierre Vasarely, dit Yvaral (né à Paris, en 1934 – mort à Paris en 2002).

Annexe 2 (reproduction du texte figurant sur le document)

« Programme du Mardi 19 Avril 1966

8H. CHATELET – Entrée du métro
rond-point central.
Distribution de petits cadeaux
surprises aux usagers-

10H. CHAMPS-ÉLYSÉES –
Coin rue La Boétie –
Montage et démontage
d'une structure permutationnelle –

12H. OPÉRA – Entrée du métro –
rond-point central.
Objet cinétique habitable,
abandonné à la curiosité
des passants

14H. JARDINS DES TUILERIES.
Face avenue Général Lemonnier.
Le kaléidoscope géant-moyen
sera abandonné à la curiosité
des enfants et des adultes,
de même que des ballons géants
sur le bassin.

16H. ODÉON – BD SAINT GERMAIN
Présentation foraine –
Divers éléments à actionner,
manipuler, essayer, etc.

18H. MONTPARNASSE
Face à La Coupole.
Les habitués du quartier et les
passants pourront chercher
leur équilibre en marchant
sur des dalles mobiles.

20H. BD SAINT GERMAIN
Entre la rue de Rennes et
la rue du Dragon.
Distribution de ballons et épingles –

22H. QUARTIER LATIN
rue Champollion
Sifflets en cadeau pour les
spectateurs de cinémas d'art.

23H. BD SAINT MICHEL
De la Seine au Luxembourg.
Promenades avec
flashes électroniques. »